



Attestation relative à la levée de présomption de salariat

n° 25_DDA_20230219_150



Code de sécurité :

2325E505004F123Pour contrôler cette attestation
connectez-vous :<http://verification-attestations.msa.fr>

M MUNSCHY YANNICK
8 RUE ANTOINE LUMIERE
70500 ORMOY

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues
peuvent être contrôlés :

- en ligne sur notre site franchecomte.msa.fr

rubrique **services en ligne > vérification d'attestations**

- en contactant la MSA de Franche-Comte ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

Attestation relative à la levée de présomption de salariat des personnes occupées dans les exploitations ou entreprises de travaux forestiers

Articles L 722-23, D 722-3-1 et D. 722-32 du code rural. Article L 371-4 du code forestier

La MSA de Franche-Comte certifie que :

M MUNSCHY YANNICK
8 RUE ANTOINE LUMIERE
70500 ORMOY
N°SIREN 450432497

Né le 27/08/1977.

est affilié(e) à la MSA au titre de l'activité liée aux travaux forestiers et remplit les conditions de levée de présomption de salariat prévues par les articles susvisés, après examen de sa situation par la commission prévue par l'article D 722-3 du code rural.

Il est rappelé que la levée de présomption de salariat ne met pas obstacle à une requalification d'un contrat d'entreprise en contrat de travail, dans le cas où serait constatée une subordination de fait au donneur d'ouvrage, caractéristique de la position de salarié.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.

Le Directeur

Cette attestation est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et doit être retournée à la MSA en cas de radiation du régime de sécurité sociale des non salariés agricoles.